

Catégories de soutien intensif

Le ministère de l'Éducation travaille en collaboration avec d'autres ministères à réunir des données sur les taux d'incidence d'élèves ayant reçu des diagnostics spécifiques. Ces données servent à développer des programmes, des approches et des soutiens pour répondre aux besoins des élèves inscrits dans les écoles de la province et pour assurer la facilité de leur transition lorsqu'ils quittent le système scolaire et font leur entrée dans la communauté.

Tel que l'indique le document *Actualisation d'un modèle d'intervention centré sur les besoins* (Ministère de l'Éducation, 2015), les besoins des élèves l'emportent sur une quelconque catégorisation ou un quelconque étiquetage des troubles et des limitations lorsque vient le temps de déterminer les programmes et les soutiens essentiels à leur prodiguer. Il reste cependant que lorsqu'on combine les données sur les besoins et les diagnostics, les écoles et les communautés peuvent avoir les ressources nécessaires pour assurer que les soutiens sont en place et répondent aux besoins de tous leurs citoyens.

Le Ministère demande divisions scolaires de fournir les données sur les catégories de soutien intensif pour les élèves identifiés comme ayant besoin de soutien intensif. Les élèves doivent avoir été évalués par un praticien qualifié, avec documentation à l'appui.

☐	Cécité ou déficience visuelle: a une perte mesurée de l'acuité visuelle centrale de 20/70 ou moins dans le bon œil après correction ou un champ de vision moindre que 20 degrés au diamètre le plus large.
☐	Surdité ou déficience auditive: a une perte de l'ouïe de plus de 34 décibels dans la bonne oreille ou une perte de l'ouïe unilatérale de 50 décibels ou plus accompagnée d'un retard significatif de la parole et du langage.
☐	Déficience intellectuelle*: un trouble neuro-développemental qui comprend les déficits intellectuels et adaptatifs dans les domaines conceptuels, sociaux et pratiques.
☐	Trouble bipolaire, trouble dépressif, troubles anxieux, ou troubles associés*: comprend le mutisme sélectif, trouble obsessionnel-compulsif, troubles psychotiques etc.
☐	Déficience orthopédique: la mobilité de l'élève est gravement affectée; les limitations de l'élève sont évidents en observant le manque d'autonomie dans les soins hygiéniques, et la déficience nécessite le transport spécialisé et d'aides technologiques pour avoir accès au programme d'études.
☐	Trouble du spectre de l'autisme*: comprend tous les troubles envahissants du développement tels que syndrome d'asperger, troubles d'autisme, trouble envahissant du développement non-spécifié). Comprend aussi des troubles de spectre de l'autisme qui ont une cause médicale ou génétique (syndrome de Rett, trouble désintégratif de l'enfance) et aussi les causes environnementales (exposition à la peinture au plomb, lésions cérébrales acquises).
☐	Déficience physique: la santé physique de l'élève limite ou défend la scolarisation pendant au moins trois mois; l'élève peut avoir besoin d'attention individuelle ou de supervision personnalisée pour assurer sa santé et sa sécurité.
☐	Troubles reliés au développement neurologique qui sont associés à l'exposition aux substances toxiques durant la grossesse*: comprend l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF).
☐	Troubles liés aux substances et troubles d'addictions*: l'élève utilise ou souffre de troubles associés à ceci.
☐	Autre: condition diagnostiquée.
☐	Autre: condition non diagnostiquée.

*Aligned with: American Psychiatric Association. (2013). *Diagnostic and statistical manual of mental disorders, 5th edition: DSM-5*. American Psychiatric Publishing.